



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

DATE DE CONVOCATION

19/09/2024

AFFICHEE LE :

19/09/2024

NOMBRE DE CONSEILLERS

EN EXERCICE : 29

PRÉSENTS : 21

VOTANTS : 28

DATE D’AFFICHAGE DE LA DES DÉLIBÉRATIONS

26/09/ 2024

L’an deux mil vingt quatre, le 25 septembre, à 20 h00

Le Conseil municipal de la ville de MONDEVILLE, dûment convoqué, s’est réuni dans la Salle du Conseil Municipal sous la présidence de Madame Hélène BURGAT, Maire.

PRÉSENTS : Hélène BURGAT, Bertrand HAVARD, Axelle MORINEAU, Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Serge RICCI, Emmanuelle LEPETIT, Dominique MASSA, André VROMET, Claude REMUSON, Georgette BENOIST, Thierry TAVERNEY, Didier FLAUST, Gilles SEBIRE, Denis LE THOREL, Guillaume LEDEBT, Kévin LEBRET, Joël JEANNE, Véronique VASTEL, Nicolas BOHERE, Sylvain GIRODON, Corine RAYMONDE

ABSENTS : Chantal HENRY

PROCURATIONS : Josiane MALLET À Hélène BURGAT, Mickaël MARIE À Serge RICCI, Laurence FILOCHE-GARNIER À Georgette BENOIST, Fabienne KACZMAREK À Axelle MORINEAU, Annick LECHANGEUR À Emmanuelle LEPETIT, Laetitia POTTIER-DESHAYES À Maryline LELEGARD-ESCOLIVET, Christian LOUIS À Bertrand HAVARD,

Monsieur Kévin LEBRET a été désigné(e) comme secrétaire de séance et a accepté cette fonction.

SUBVENTION EXCEPTIONNELLE À L’ASSOCIATION "JARDINS PARTAGÉS DE MONDEVILLE"

DELIBERATION N° **DELIB-2024-091**

RAPPORTEE PAR : Monsieur Bertrand HAVARD

A l'initiative des conseils de quartier, deux jardins partagés ont été créés à Mondeville en 2017 : « Tout y pousse » sur l'espace Farré en centre-ville et « le jardin de Charlotte » à Charlotte Corday. Ils sont actuellement gérés par l'Association « Jardins partagés de Mondeville », créée en 2018 pour en assurer l'entretien et l'animation.

Une convention d'objectifs et de moyens a été mise en place entre la commune et l'association pour trois années définissant les engagements de chacun, clarifiant les responsabilités et les modalités de gestion du petit matériel ou des fournitures diverses (eau, terre, compost, etc.).

Le remplacement du matériel précédemment acquis par la ville et mis à disposition de l'association au moment de la création des jardins n'est pas prévu par la convention. Or, l'association a besoin d'une tondeuse pour l'entretien du jardin de Charlotte Corday. Afin de faciliter la gestion, il est proposé que la ville subventionne cet achat qui sera réalisé directement par l'association. L'association sollicite ainsi une aide de 350 euros.

Ainsi,

Après consultation de la Commission Urbanisme et transition écologique du 17 septembre 2024,

Le Conseil municipal de MONDEVILLE décide

- **D'APPROUVER** le versement d'une subvention exceptionnelle de 350 euros à l'Association « Jardins partagés de Mondeville » pour l'acquisition d'une tondeuse ;
- **D'AUTORISER** Madame la Maire ou son représentant à prendre tout acte nécessaire à la bonne exécution de la présente délibération.

	POUR	CONTRE	ABST.	NE PREND PAS PART AU VOTE
VOTE	28	0	0	0

Fait et délibéré en séance, les jours, mois et an susdits,
Pour extrait conforme,

La Maire,
Hélène BURGAT